



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 9 juin 2023 à 19h00 /
2023ko ekainaren 9ko biltzarra, arratseko 19ak

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID : 064-216400655-20230609-2023_35-DE



Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
31 mai 2023 / 2023ko maiatzaren 31a	27	16

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Xalbat GARAT, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Francis DOMANGÉ (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Laetitia LAC (ek) à (ri) Jean Louis FOURNIER (i)
Jérémy SAVATIER (ek) à Gorka TABERNA (ri)
Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
Antoine COGNAUD (k) à Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (ri)
Didier ISASA (k) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)
Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI,

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2023-35 Autorisation de déposer une demande de permis de construire pour la nouvelle école / Eskola berria eraikitzeko baimenaren pausatzea eskabidea

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle école publique d'Ascain, l'équipe de maîtrise d'œuvre BHN vient de présenter le dossier en phase APD (Avant Projet Détaillé) lors de la réunion du COPIL école ce 31 mai 2023. La surface utile des bâtiments + circulations s'élève à un total de 1 541 m².

Les plans du projet, associés au dossier APD, respectent entièrement les esquisses et maquettes qui avaient été présentées lors de la phase concours et qui avaient recueilli la majorité des voix du jury de concours pour arrêter ce projet. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur certaines des toitures les plus exposées au soleil. L'Architecte des Bâtiments de France, consulté pour avis, a également apprécié la qualité du projet présenté. Il convient d'autoriser le Maire à déposer le permis de construire correspondant.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir largement délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE le Maire à déposer le permis de construire pour la nouvelle école publique d'Ascain tel que présenté par l'équipe d'architecte-maitrise d'œuvre BHN.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

